

MAIRIE
BORT L'ETANG
TEL : 04.73.68.30.76
FAX : 04 73 68 30 76
Email : mairie.bort.l.etang@wanadoo.fr

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE – EXTRAORDINAIRE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

Vendredi 29 Janvier 2021 à 18H00, dans la salle polyvalente.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

BORT L'ETANG, LE 22 janvier 2021.

LE MAIRE

Josiane HUGUET

ORDRE DU JOUR :

- Budget principal, adoption des restes à réaliser 2020
- Enfance Jeunesse : convention globale territoriale 2021-2025
- Utilisation du domaine public à des fins commerciales
- Travaux de réhabilitation de bâtiments communaux, demande de subvention auprès du conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du fonds d'intervention communal, programmation 2021.
- Travaux appartement 18 rue du beurrier : choix des entreprises attributaires des travaux
- Affaires diverses.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BORT L'ETANG

Date de convocation : 22 janvier 2021
Membres :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de BORT L'ÉTANG, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Josiane HUGUET, Maire.

PRÉSENTS : MM .HUGUET - AMRANI - GRANOUILLET - EVE-ANGELY - CHAZAL - DUCHALET – FERNANDEZ - FOURNIER - FREYGANG – GIRARDOT - LICHERON.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme BERNARD, pouvoir à Mme HUGUET
M.BONNET, pouvoir à M.DUCHALET
Mme DAURAT, pouvoir à M.FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : M.DUCHALET David.

DELIBERATION 29/01/2021-01/ DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET : BUDGET PRINCIPAL, ADOPTION DES RESTES A REALISER 2020.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Madame le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser, section investissement, correspondent :

- en dépenses d'investissement, pour les communes et les départements sans distinction de taille, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- en recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Madame le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2020 intervenant le 31 décembre 2020, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2021 lors du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. Adopte les états des restes à réaliser suivants :
 - le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 54 100,00 €,
 - le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 78 000,00 €.
2. Autorise Madame le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.
3. Dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2021.

DELIBERATION 29/01/2021-02 : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES**OBJET : ENFANCE JEUNESSE : CONVENTION GLOBALE TERRITORIALE 2021-2025**

CONSIDERANT la fin des Contrats enfance jeunesse et la mise en place des conventions globales territoriales à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Mme le Maire explique que la CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants sur l'ensemble d'un territoire. La CTG est signée à l'échelle intercommunale par la CCEDA et ses communes membres.

Elle permet de définir les enjeux sur le territoire sur les 5 années à partir d'un état des lieux du territoire et un portrait de territoire chiffré fourni par la CAF autour de 5 thématiques : Enfance, Jeunesse, Parentalité, Logement et Accès aux droits des familles

Il s'agit d'élaborer un projet de territoire sous la forme d'un contrat politique et non financier.

De plus, le nouveau dispositif prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- le CEJ disparaît pour être inclus dans les PSO avec des bonus thématiques.
- la Prestation de Service Ordinaire (PSO) sera versée directement aux prestataires.

Par conséquent, afin de bénéficier des subventions de la CAF pour les services et actions en matière d'enfance et de jeunesse, Mme le Maire propose :

- De l'autoriser à signer la CTG ainsi que tous les avenants s'y référant pendant toute la période contractuelle 2021 / 2025.
- De prendre part au plan d'actions correspondant aux thématiques de la CTG

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de Madame le Maire.

DELIBERATION 29/01/2021-03 : SUBVENTIONS**OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION DE BATIMENTS COMMUNAUX, DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL, PROGRAMMATION 2021.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier relatif aux travaux de réhabilitation de bâtiments communaux.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 3 244,00 € HT soit 3 892,80 € TTC.

Madame le Maire indique que dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal, il est possible de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au taux de 20%, avec un coefficient Départemental de Solidarité de 1,07, soit 21,40 % du montant hors taxe de la dépense.

Ainsi, elle propose au Conseil Municipal :

- d'approuver l'estimation prévisionnelle des travaux et d'adopter le plan de financement envisagé ci-dessous,
- plan de financement:

Coût total HT :	3 244,00 euros
TVA 20,00% :	648,80 euros
Coût TTC:	3 892,80 euros
Subvention Conseil Départemental: 21,40 % du HT:	694,22 euros
Fonds propres:	3 198,58 euros

- de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal, au taux de 21,40 % du montant hors taxe de la dépense,
- de recourir, pour la passation du marché public, à la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

- de prévoir les crédits nécessaires à cette opération au Budget Primitif 2021.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:
- accepte les propositions de Madame le Maire,
 - approuve l'estimation prévisionnelle des travaux et le plan de financement envisagé,
 - l'autorise à solliciter les subventions et financements envisagés,
 - l'autorise pour engager la procédure de passation du marché public à recourir à la procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics,
 - l'autorise à signer les marchés à intervenir.

DELIBERATION 29/01/2021-04 : AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC
OBJET : UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS COMMERCIALES.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur et Madame GERACE, propriétaires du bar-restaurant « Auberge de la Varenne », en date du 04 décembre 2020, par laquelle ils sollicitent l'autorisation d'utiliser le domaine public situé au droit de leur établissement sur une superficie de 22 m², en vue d'y exercer leur commerce.

Madame le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans l'hypothèse d'une réponse favorable, le montant de la redevance due pour l'utilisation du domaine public.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser, à titre précaire et révocable, Monsieur et Madame GERACE à utiliser en vue d'y exercer leur commerce, le domaine public situé au droit de leur établissement sur une superficie de 22 m², pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021,
- d'exonérer Monsieur et Madame GERACE du montant de la redevance annuelle pour cette même période, au vu de l'état d'urgence sanitaire et de l'impact de l'épidémie de covid 19 sur les conditions d'exploitation des restaurants.
- d'approuver le règlement général relatif à l'utilisation du domaine public par les débits de boisson.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de Madame le Maire.

DELIBERATION 29/01/2021-05 : MARCHES PUBLICS

OBJET : TRAVAUX APPARTEMENT 18 RUE DU BEURRIER : CHOIX DES ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES DES TRAVAUX

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement 18 rue du Beurrier a besoin d'être rénové.

Elle présente les propositions des candidats ayant répondu à la publicité organisée en vue d'exécuter les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de confier l'exécution des travaux de peinture à l'entreprise MS DECOR HABITAT pour un montant de 7 342 € HT soit 8 076,20 € TTC,
- de confier l'exécution de réfection de sol à l'entreprise COMPTE ISOLATION pour un montant de 7 600 € HT soit 8 360 € TTC,
- de confier l'exécution des travaux d'électricité à l'entreprise EURL RIGAUD ELEC pour un montant de 214€ HT soit 235,40 € TTC
- de confier l'exécution des travaux de plomberie à l'entreprise COURTY Cyrille pour un montant de 6 243,14€ HT soit 6 867,45 € TTC,
- de renouveler mandat à Madame le Maire à l'effet d'accepter l'offre faite pour valoir acte d'engagement et de signer les différentes pièces du marché ainsi conclu,
- d'imputer la dépense correspondante à ces travaux sur les crédits qui ont été ouverts au budget primitif de l'exercice 2021, chapitre 23, article 2313, opération N°10007, travaux bâtiments communaux.

N°	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	7.1	Décisions budgétaires	Budget principal, adoption des restes à réaliser 2020.	1
2	9.1	Autres domaines de compétences des communes	Enfance Jeunesse : Convention Globale Territoriale 2021-2025	2
3	7.5	Subventions	Travaux de réhabilitation de bâtiments communaux, demande de subvention auprès du conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du fonds d'intervention communal, programmation 2021.	2-3
4	3.5	Autres actes de gestion du domaine public	Utilisation du domaine public a des fins commerciales.	3
5	1.1	Marchés publics	Travaux appartement 18 rue du beurrier : choix des entreprises attributaires des travaux	3

EMARGEMENTS

Josiane HUGUET		Marion BERNARD Procuration à Mme HUGUET	
Norbert AMRANI		Barbara LICHERON	
Danielle GRANOUILLET		David DUCHALET	
Dominique EVE		Fabienne FREYGANG	
Frédéric FOURNIER		Emmanuelle ANGELY	
Guillaume CHAZAL		Blandine DAURAT Procuration à M. FERNANDEZ	
Gilles FERNANDEZ		Frank GIRARDOT	
Thierry BONNET Procuration à M. DUCHALET			